



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

**ARRETE n°2024-SGAR-0107 du 22 février 2023**

**Portant constatation de la désignation des membres du conseil économique social et environnemental de Mayotte pour chaque collègue**

**Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4432-9 et suivants, R. 4432-9 et suivants et R. 4437-1 et suivants ;
- Vu la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- Vu la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2010 relative à Mayotte ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 6 janvier 2022, portant nomination de Mme Maxime AHRWEILLER-ADOUSSO, en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales de Mayotte à compter du 17 janvier 2022 ;
- Vu L'arrêté préfectoral n°2018-SGAR-76 du 9 février 2018 constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental de Mayotte ;
- Vu L'arrêté préfectoral 2023-SGAR-916 du 27 novembre 2023 portant composition du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte et fixant le nombre de représentants pour chaque collègue

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

## ARRETE

### **Article 1 :**

Au sein du 1er collège les 13 représentants des « entreprises et activités professionnelles non salariées » sont :

Domaines	Structures	Civilité	NOM	Prénom
Agriculture	La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Mayotte (FDSEAM)	Madame	MOGNE MALI	Laini
Entreprises et activités professionnelles non salariées	l'agence d'Attractivité et de Développement Touristique de Mayotte (AaDTM)	Monsieur	HAROUNA	Attoumani
	la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM)	Monsieur	ANTHOUMANI	Said
	la chambre de commerce et d'industrie de Mayotte (CCIM)	Madame	HAFIDOU	Nadine
	la chambre des métiers et de l'artisanat Région Mayotte (CMA)	Siège vacant		
	la confédération générale des petites et moyennes entreprises de Mayotte (CPME)	Madame	MOUMINI	Halima
	la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	Monsieur	YOUSSOUF	Kamal
	la fédération mahoraise du bâtiment et des travaux publics (FMBTP)	Monsieur	SALLES	Jean-Michel
	le mouvement des entreprises de France de Mayotte (MEDEF)	Madame	BALTUS	Carla
	l'Union des Entreprises de Proximité de Mayotte (U2P 976)	Monsieur	MADI	Fahar
Ordres professionnels	Le conseil de l'ordre des experts-comptables de Mayotte	Monsieur	RAMIA	Djoumoi
Organismes bancaires	La Banque postale	Madame	ABDOU	Saoudat
Pêche	Le Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais	Monsieur	MAROT	Dominique

### **Article 2 :**

Au sein du 2ème collège les 12 représentants des « organisations syndicales de salariés et de la fonction publique » sont :

Domaines	Structures	Civilité	NOM	Prénom
organisations syndicales de salariés et de la fonction publique	la confédération intersyndicale de Mayotte (CFDT)	Madame	AHAMADI	Bounati
		Monsieur	SALIMINI BEN	Tsigoy
		Monsieur	MOGNE	Said Hachim Said Housseni
	la confédération générale du travail de Mayotte (CGT-MA)	Monsieur	BOINAHEDJA	Hassouni
		Madame	ALI	Faiza
		Monsieur	M'COLO	Said
	Force ouvrière de Mayotte (FO)	Monsieur	MADI M'COLO	Hamidou
		Madame	OUSSENI	Soiandoi
		Madame	SOUFFOU	Fatima
	La Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Monsieur	RAKOTONDRAVELO	Rivo
		Madame	MALIDI	Boueni
	l'Union nationale des syndicats autonome (UNSA)	Madame	POLLOZEC	Laurence
	la confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres de Mayotte (CFE-CGC)	Siège vacant		

### **Article 3 :**

Au sein du 3ème collège les 5 représentants des « organismes qui participent à la vie économique et sociale » sont :

Domaines	Structures	Civilité	NOM	Prénom
Association de femmes	Association pour la condition Féminine et l'aide aux victimes (ACFAV)	Madame	YOUSSOUF SAID	Frahati
Organismes qui participent à la vie économique et sociale	La fédération mahoraise des personnes âgées et retraitées	Monsieur	ISSIHACA	Mouhamadi
	L'Union départementale des associations familiales (UDAF)	Monsieur	NIZARY	Ali
Organismes sociaux	La caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM)	Monsieur	DAHALANI	Nourdine
Sanitaire et social	L'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	Monsieur	ATTOUMANI	Kamaldine

**Article 4 :**

Au sein du 4ème collège, la personnalité qualifiée choisie en raison de ses qualités ou de ses activités dans les domaines économique, social et environnemental est :

Civilité	NOM	Prénom
Monsieur	DAHALANI	Abdou

**Article 5 :**

L'arrêté préfectoral n°2018-SGAR-76 du 9 février 2018 constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental de Mayotte est abrogé ;

**Article 6 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.



Signé électroniquement par  
Thierry SUQUET  
le 21 févr. 2024 15:11:09 GMT

Copie à :  
M. le Président du CESEM de Mayotte  
Conseil départemental  
RAA  
Intéressés